

**Opinion
des infirmières hospitalières
sur la réforme LMD**



BVA Opinion
Gaël SLIMAN – Directeur adjoint de BVA
01 71 16 88 34

**Ministère de la Santé, de la
jeunesse et des sports**



L'Institut BVA a réalisé ce sondage par téléphone **du 6 au 7 avril 2010** auprès d'un échantillon de 318 infirmières hospitalières, représentatif de la population des infirmières du secteur public âgées de moins de 50 ans.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas, appliqués aux variables suivantes : type d'établissement, sexe, âge et ancienneté.



Synthèse

La réforme LMD est largement connue des infirmières, qui sont une majorité à s'y montrer favorables, et seraient déjà nombreuses, surtout parmi les plus jeunes, à « signer » le contrat proposé

Plus de 8 infirmières sur 10 (85%) connaissent la réforme LMD visant à leur proposer de choisir entre accepter une revalorisation de statut et de salaire en échange d'un départ à la retraite repoussé à 60 ans OU BIEN rester en catégorie B et pouvoir toujours partir à la retraite à 55 ans.

Cette connaissance générale devra toutefois être approfondie dans les mois qui viennent avec la mise en application de ce choix qui impliquera que chacune puisse rendre son arbitrage.

En effet, pour le moment, une sur quatre (23%) serait encore incapable de le faire et une sur cinq ne sait pas quoi penser (21%) de cette réforme.

A cette réserve près, l'accueil de la réforme apparaît plutôt bon :

Synthèse

Une majorité d'infirmières s'y déclarent favorables (45% contre 34%; soit, 57% de celles exprimant un choix) et seraient déjà prêtes à opter pour le changement de catégorie (40% contre 37%).

La proportion des signataires serait même deux fois plus importante que celle des réfractaires (50% contre 26%) auprès des plus jeunes, âgées de moins de 30 ans.

Pour transformer l'essai, le double objectif que devra s'assigner le Ministère devra consister à convaincre les nombreuses indécises et à rassurer celles qui – souvent à cause de leur âge (52% contre 30% des infirmières âgées de 40 à 49 ans ne souscriraient) – ne souhaitent pas souscrire à ce contrat en rappelant qu'il n'a rien d'obligatoire.

Gaël Sliman, directeur général adjoint de BVA



Résultats

Description de la réforme LMD

Chapeau explicatif sur la réforme LMD

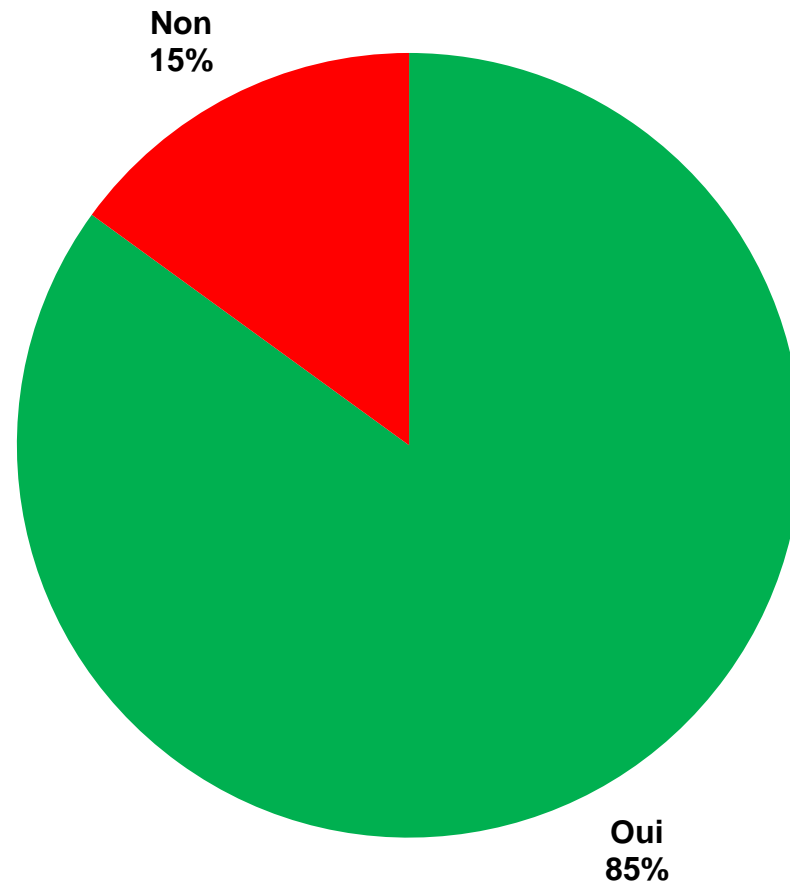
La réforme, Licence-Master-Doctorat engagée depuis 2007 permet aux étudiants en soins infirmiers entrés en IFSI (institut de formation en soins infirmiers) d'entrer dans un processus LMD. Les étudiants obtiendront en 2012 une licence en soins infirmiers. Ils entreront en catégorie A et leur salaire sera revalorisé.

Cette réforme s'appliquera aussi aux infirmiers en activité qui le souhaitent. Dès cette année, il sera proposé à tous les infirmiers le choix suivant:

Rester en catégorie B et partir à la retraite à 55 ans ou choisir la catégorie A avec une revalorisation de salaire comprise entre 2 300 et 3 500 euros nets annuels et partir à la retraite à 60 ans

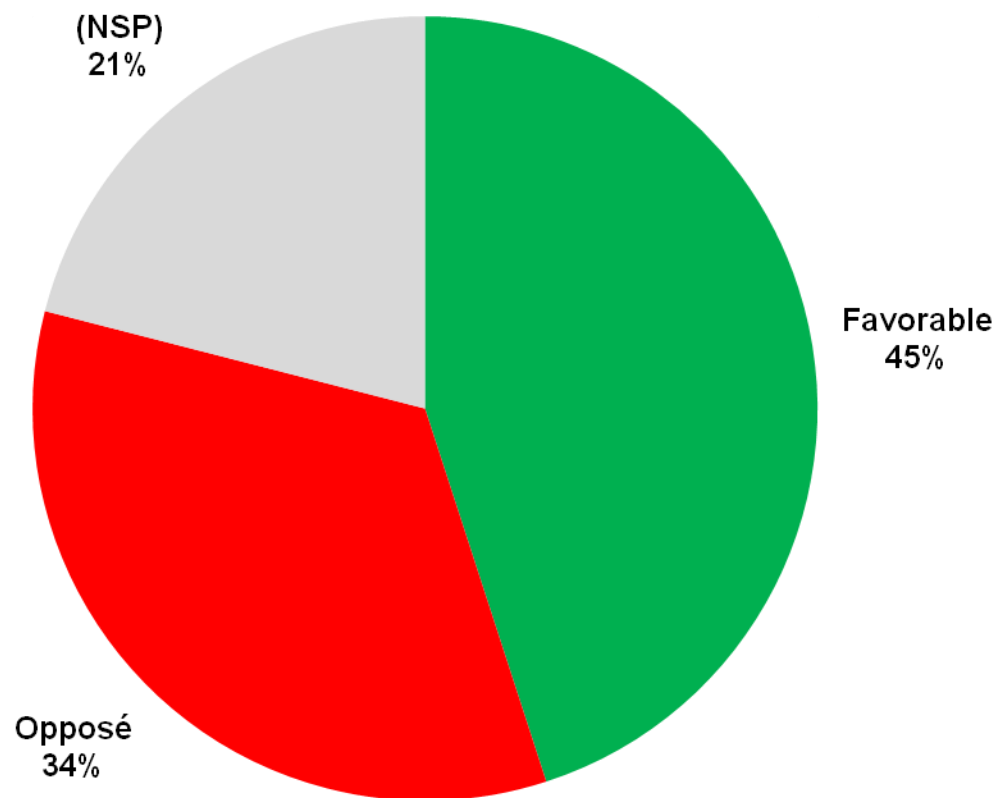
Connaissance de la réforme LMD

Vous personnellement, connaissez-vous cette réforme ?



Opinion sur la réforme LMD

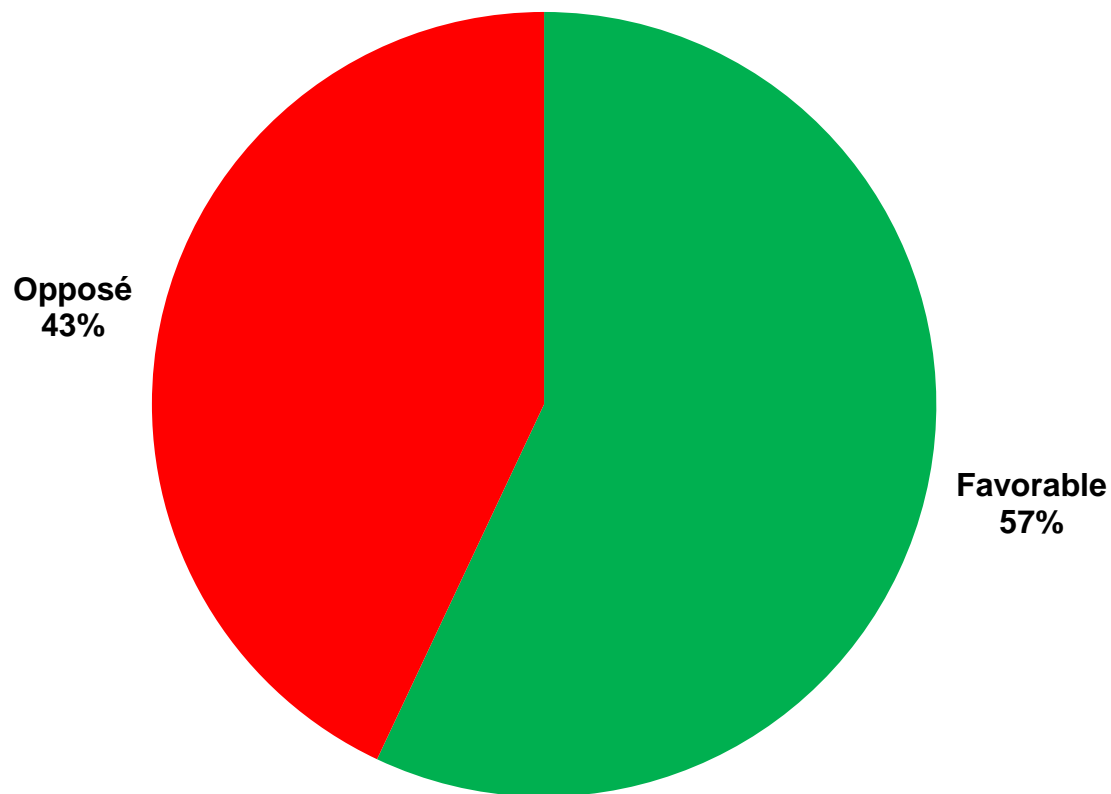
Etes-vous favorable ou opposé à cette réforme?



Opinion sur la réforme LMD

Etes-vous favorable ou opposé à cette réforme?

Réponses sur la base des exprimés, sans les 21% de non réponses



Opinion sur la réforme LMD

Etes-vous favorable ou opposé à cette réforme?

Auprès des moins de 30 ans

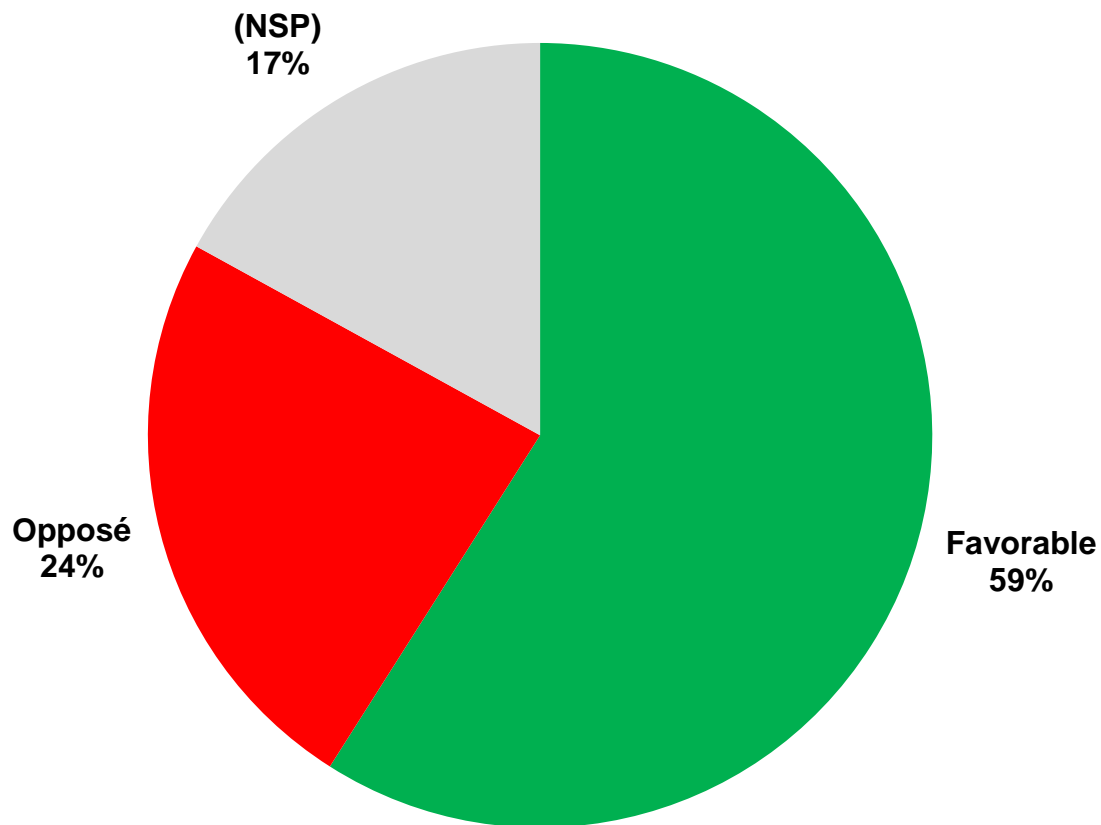


Image de la réforme LMD

Pensez-vous que cette réforme contribue à valoriser le métier d'infirmier ?

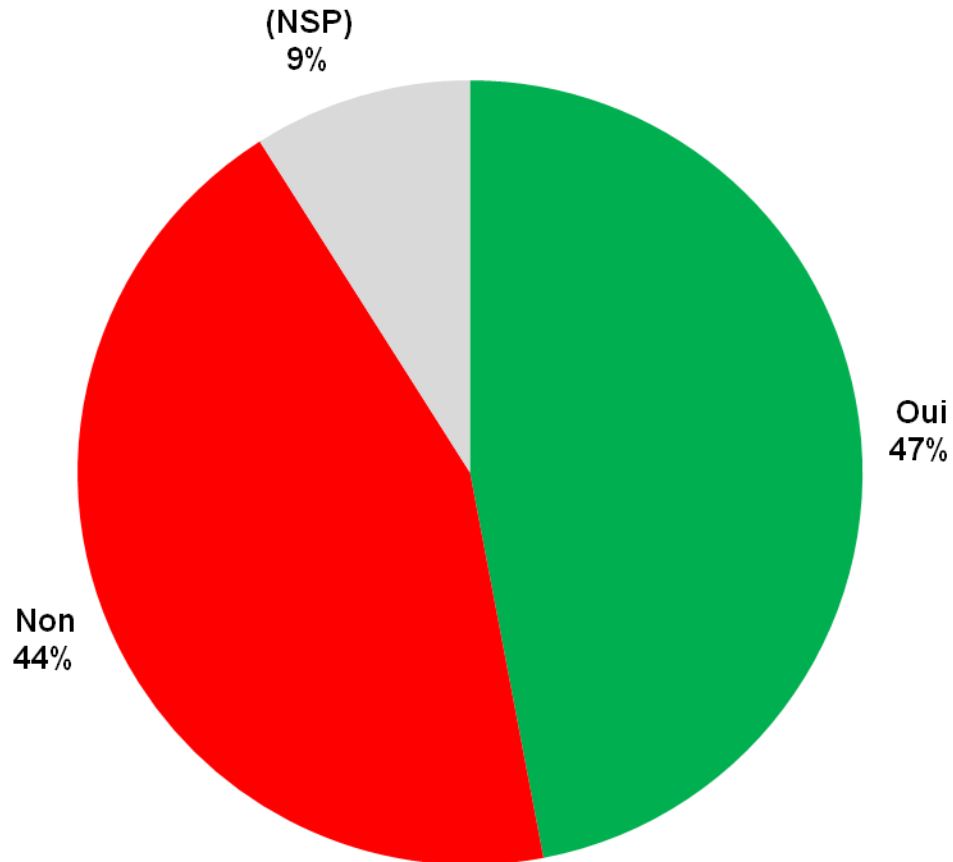
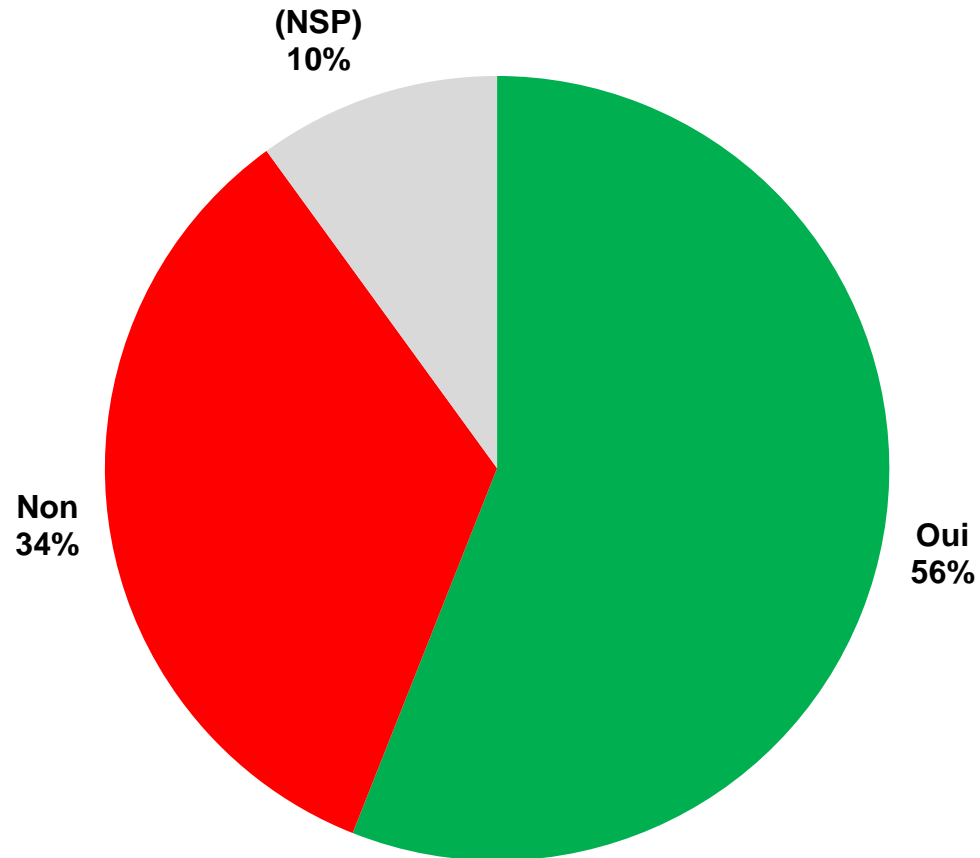


Image de la réforme LMD

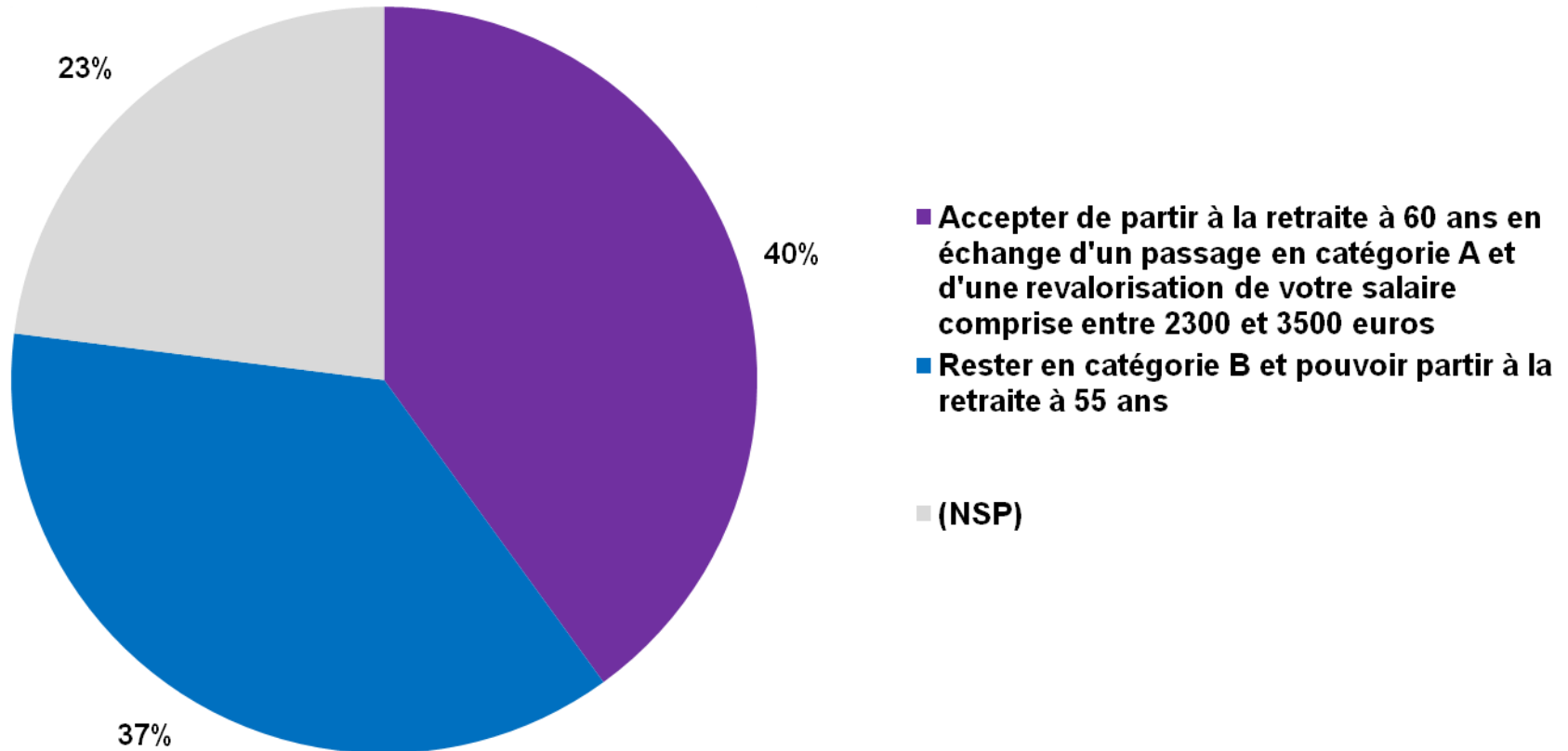
Pensez-vous que cette réforme contribue à valoriser le métier d'infirmier ?

Auprès des moins de 30 ans



Arbitrage personnel

Vous, personnellement, en tant qu'infirmier hospitalier, quel sera votre choix?



Arbitrage personnel

Vous, personnellement, en tant qu'infirmier hospitalier, quel sera votre choix?

Auprès des infirmières de moins de 30 ans

